



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF 1 AU MARCHÉ DE
RENOVATION DES FAÇADES DE L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE DE L'OUEST LOT 1
RAVALEMENT DES FAÇADES PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ EMERAUDE SAS**

**DÉCISION N° DM-23-386
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire,

VU la décision n° DM-23-274 du 04 juillet 2023 de signer le marché de rénovation des façades de l'école élémentaire de l'ouest lot 1 ravalement des façades avec un montant forfaitaire de 394 835 € HT (473 802 € TTC);

CONSIDÉRANT des erreurs matérielles figurant aux articles 4.2 et 8 du cahier des clauses administratives du présent marché concernant la clause de paiement et de garantie.

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de modifier les clauses de paiement et de garantie du marché.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société EMERAUDE SAS domiciliée au 8 rue Henri Farman 93 290 Tremblay en France, représentée par Monsieur BOUSLAMA Kamel, l'acte modificatif n°1 au marché de rénovation des façades de l'école élémentaire de l'Ouest.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231017-lmc1H11239H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/10/2023
Date de Publication : 17/10/2023